

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPERANCE GYM HARNES

Tenue sportive exigée pour les entraînements et cheveux attachés

Justaucorps, short, leeging, tee-shirt, sweat shirt, survêtement.

Aucun bijou (colliers, chaînes, boucles d'oreilles, montre ...)

Vestiaire OBLIGATOIRE pour tous les gymnastes

Utilisation du téléphone portable interdite pendant le cours

Accès à la salle d'entraînement UNIQUEMENT aux licenciés participant au cours.

Les enfants doivent respecter leur moniteur/monitrice

Les dirigeants ne sont pas responsables des vols commis dans les vestiaires : les moniteurs ne peuvent pas encadrer les enfants dans la salle et surveiller les vestiaires. Il y a beaucoup de passage, donc éviter les objets de valeur et/ou vêtement de marque pour venir à la gym.

Le club se réserve le droit d'exclure toute personne n'ayant pas une bonne conduite envers ses camarades et ses entraîneurs (irrespect, vol ...)

Les gymnastes doivent **suivre régulièrement les entraînements** sous peine d'être exclus ou remplacés lors des compétitions ou autres manifestations.

Pour participer aux entraînements, il faut être licencié et **fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical.**

Un entraînement d'essai est accepté

Le règlement TOTAL de la cotisation doit être effectué, au plus tard, à la deuxième présence à l'entraînement. Dans le cas contraire accès à la salle refusé

Le coût de la cotisation comprend la licence obligatoire et l'assurance

Pour les compétitives, l'achat du justaucorps est à la charge du licencié (acheté par le club et à régler au club)

Tout gym/aéro/parkour n'ayant pas rendu son dossier complet (cotisation et certificat médical) avant le 30 septembre ne sera pas engagé(e) et ne participera pas aux compétitions

Consultez régulièrement le tableau d'information, agenda du site, notamment pour les annulations d'entraînements

RESPECTEZ LES HORAIRES d'entraînement

Les parents sont priés de récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure.

Les gymnastes ne doivent pas quitter la salle de gym avant la fin des entraînements, sauf autorisation parentale.

Après l'horaire d'entraînement, les dirigeants ne sont plus responsables des enfants.

Respectez le matériel mis à disposition.

Il est interdit aux messieurs d'entrer dans les vestiaires des filles.

Il est interdit de manger dans la salle de gym.

Âges d'inscription :

- 2 – 5 ans : Baby Gym
- 6 ans : Gym loisir et Gym de Compétition.
- 7 ans : Aérobie.
- 8 ans : parkour

Les moniteurs sont seuls juges des décisions qu'ils prennent vis à vis des entraînements et des méthodes de travail.

Veillez s'il vous plaît leur faire confiance et respecter leurs décisions.

Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires (sauf compétitions à la décision de l'entraîneur)

Petit règlement intérieur de la section Baby Gym :

Respecter les horaires pour déposer et reprendre les enfants.

Ouverture de la salle de gym et prise en charge des enfants, en tenue, 5 minutes uniquement avant la séance.

Les parents ne sont pas acceptés dans la salle de gym.

Un enfant malade, ne serait-ce qu'un rhume, ou un enfant fiévreux, ne sera pas accepté, pour le bien de tous.